

AVIS CSRPN N° 2023-06

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉUNION

Protocole de validation des données du SINP pour le groupe des Insectes et des Arachnides

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 24 AVRIL 2023

PÉTITIONNAIRE : DEAL

Contexte et objet de la demande

Le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) vise à fluidifier la mise en partage des données naturalistes afin de faciliter les actions de conservation ou de prise en compte du patrimoine naturel dans l'aménagement du territoire. Impulsé par le ministère en charge de l'environnement au niveau national et les DEAL/DREAL au niveau régional, il repose sur la mise en place progressive d'organisation, d'outils et de référentiels, aux niveaux national et régional.

Le protocole régional de validation constitue un élément central dans ce dispositif. Il vise en effet à formaliser, diffuser et mettre en œuvre des règles permettant d'attribuer un niveau de fiabilité à toute donnée d'observation naturaliste circulant dans le SINP. Ceci est d'autant plus important que les données alimentant le SINP peuvent être de sources très variées, notamment issues des sciences participatives, ce qui le différencie d'autres dispositifs comme le Système d'information sur l'eau.

Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a produit plusieurs documents de cadrage en 2016 et 2017 caractérisant les différents types de contrôle à appliquer aux données d'occurrences de taxons : identification des doublons, contrôles de cohérence et de conformité, et validation scientifique.

Un protocole régional de validation a été publié en septembre 2018 afin de formaliser les règles de validation des observations naturalistes intégrées au SINP de La Réunion. Issu d'un travail collaboratif entre les têtes de réseau du SINP, le Parc national et la DEAL, il constitue la déclinaison locale du cadre méthodologique national publié par le MNHN.

Le document initial, ainsi que les modifications apportées en 2019, 2021, et 2022, ont été validées par le CSRPN (version en vigueur à l'adresse https://www.borbonica.re/protocole_validation/).

Les règles définies par le protocole sont appliquées, depuis, à chaque nouveau jeu de données intégrant le portail du SINP 974 « Borbonica » (www.borbonica.re) et 90% des données disponibles sur Borbonica sont évaluées « Certaines » ou « Probables ».

L'unité mixte de recherche « Protection des végétaux et biologie des milieux tropicaux » (UMR PVBMT) assure le rôle de tête de réseau pour le pôle thématique « Insectes et Arachnides ». Dans ce cadre, elle propose un protocole de validation scientifique des données d'observations naturalistes de ces groupes taxonomiques.

Le CSRPN est le référent scientifique local du SINP. À ce titre, il a vocation à émettre des avis sur différentes thématiques relevant du SINP : protocoles de collecte ou de détermination de données, validation des données, effets de la diffusion des données sur la conservation des espèces.

Sur ce dossier, le CSRPN a déjà rendu 5 avis favorables avec remarques :

- avis n° 2018-07 du 31 août 2018 : protocole de validation des données (volet faune) pour le SINP,
- avis n° 2019-14 du 19 décembre 2019 : protocole de validation du SINP de La Réunion,
- avis n° 2021-04 du 21 mai 2021 : actualisation du protocole de validation des données concernant les Reptiles, les Amphibiens, les Poissons et les Macro-Crustacés d'eau douce,
- avis n°2022-04 du 05 juillet 2022 : protocole de validation SINP des données de Flore vasculaire,
- avis n°2022-16 du 6 février 2023 : protocole de validation SINP pour le groupe des Bryophytes.

Le protocole de validation pour les données des groupes taxonomiques « Insectes et Arachnides » avait été présenté une première fois en décembre 2019. Celui-ci n'avait pas été validé par le CSRPN (voir avis n°2019-14), et plusieurs remarques avaient été émises. Aujourd'hui, l'avis du CSRPN est sollicité sur les évolutions apportées par rapport à la version présentée fin 2019, avec notamment la prise en compte des remarques émises.

Remarques préalables

Le processus s'appuie sur une étape automatique faisant appel d'une part au référentiel Taxref pour s'assurer de la cohérence territoriale, en vérifiant si le taxon a déjà été observé à la Réunion et s'il est inclus dans TaxRef, et d'autre part à une « liste de taxons facilement reconnaissables » pour traiter les cas simples (liste établie par des experts et enrichie au fur et à mesure par les entomologistes). En fait, la validation automatique n'est qu'un filtre, et les données sont ensuite validées manuellement.

L'incomplétude de Taxref est prise en compte dans le processus de validation manuelle. Cette dernière permet de compléter Taxref le cas échéant. Le champ « statut » de Taxref (E=Endémique S=Subendémique, C=Cryptogène, I=Introduit, P=Présent, J=Introduit envahissant, M=Introduit non établi, B=Occasionnel) n'est pas utilisé dans la validation automatique. Ce champ « statut » contient encore des erreurs et des imprécisions (en particulier des espèces endémiques dont le statut est P au lieu de E), mais il pourrait être utilisé à l'avenir.

La validation manuelle fait appel à un ensemble de moyens permettant de valider la donnée, à des niveaux « Certains » ou « Probables ». Les moyens mis en œuvre sont variés et adaptés à chaque cas. Il est rappelé à juste titre la nécessité d'utiliser les caractères morphologiques, les spécimens de référence, ainsi que de recourir à des spécialistes et dans certains cas aux méthodes alternatives comme le barcoding, la photographie, etc.

Il faudrait compléter la validation manuelle pour ajouter la possibilité de valider la détermination par une photo dans le cas où le taxon est présent dans Taxref mais ne fait pas partie des taxons facilement reconnaissables. Ceci permettrait d'améliorer le statut de la donnée de « Douteux » à « Probable ».

Les contraintes au processus de validation sont clairement rappelées. Il convient d'insister sur le fait que faire appel à des spécialistes pour la validation, via l'identification des spécimens, prend du temps et est coûteux.

À noter que la liste des taxons facilement reconnaissables n'a pas été transmise avec le protocole de validation et devra être transmise dès finalisation.

Avis final du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable au protocole de validation SINP des données des groupes taxonomiques « Insectes et Arachnides », qui combine des étapes de validation automatique, et manuelle.

La liste des taxons facilement reconnaissables devra être transmise dès sa finalisation et dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le CSRPN recommande de :

- compléter le protocole avec la possibilité d'utiliser une photo pour valider une observation d'un taxon non présent dans la liste des taxons facilement identifiables ;
- se rapprocher de la DEAL de Mayotte, qui a mis en place un protocole de validation pour l'Avifaune, avec des configurations similaires, et pourra partager son retour d'expérience sur ce sujet.

Fait à Saint-Denis, le 26 juin 2023

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN